

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 5834

présenté par

Mme Charvier, Mme Piron, Mme Vanceunebrock, M. Maire, M. Studer, Mme Mörch et M. Perea

**ARTICLE 22**

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de la publication du décret mentionné à l'article L. 141-5-1 du code de l'énergie »

les mots :

« du prochain renouvellement général des conseils régionaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, vise à regrouper les obligations de modification ou de révision des documents d'urbanisme et de planification à des dates fixes, identifiées et identiques, correspondant aux renouvellements des assemblées territoriales concernées, comme le préconise le Conseil d'Etat dans son avis.